

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SEINE-MARITIME

2026-13

Objet

Délégation de pouvoirs aux  
adjoints au Maire

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 15          | 15       | 15      |

Date de la convocation

16/03/2026

Date d'affichage

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de NOINTOT**

**Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six

Et le, vingt mars

À 18h45

Le Conseil Municipal de Nointot, régulièrement convoqué par **Madame Chantal COURCOT, maire sortante**, s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Manuel HERRERO, maire**.

Présents : M. HERRERO Manuel, Mme LEBLOND Géraldine, M. ROUSSELIN Dominique, Mme BASILLE Catherine, M. LEMAITRE Frédéric, Mme LORAY Anne-Aurore, M. SPADACINI Franck, Mme DELAUNAY Fabienne, M. LOISON Thibaud, Mme LEPILLIER Émeline, M. DUBOC Quentin, Mme HUBY Annick, M. COUCHAUX Mathieu, Mme LOPERA Y ORTIZ Marion, M. MARTINS ALVES Ludovic

Absents et excusés : -

Absents et excusés ayant donné pouvoir : -

Secrétaire :

**2026/13 Délégation de pouvoirs aux adjoints au Maire**

Vu la séance électorale du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.22122.18 et L.2122.20, conférant au maire la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses adjoints,

Il est rappelé que tous les adjoints sont, de droit Officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT) et Officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT). Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.

\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide :

**Article 1** : D'acter la délégation de pouvoir donnée à Monsieur Dominique ROUSSELIN, 1er adjoint au maire, pour exécuter les fonctions suivantes :

- Gestion de l'organisation et des relations avec le personnel communal
- Gestion des relations avec les associations communales sportives relevant de la loi 1901
- Gestion des bois communaux
- Gestion de la commission sécurité dans les lieux publics
- Préparation et tenue des réunions du conseil municipal ou des commissions en l'absence du maire
- Gestion et suivi des travaux
- Gestion et relations avec le SDE 76

2026/13

Envoyé en préfecture le 20/03/2026  
Reçu en préfecture le 20/03/2026  
Publié le  
ID : 076-217604685-20260320-DELIB2026\_13-DE



Cette délégation est consentie sous la surveillance et la responsabilité du maire

Cette délégation de pouvoir sera notifiée sous forme d'arrêté municipal à Monsieur Dominique ROUSSELIN. Il sera adressé à la sous-préfecture du Havre et à la trésorerie de Lillebonne,

**Article 2 :** D'acter la délégation de pouvoir donnée à Madame Géraldine LEBLOND, 2ème adjoint au maire, pour exécuter les fonctions suivantes :

- Gestion des finances communales en l'absence du maire
- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper les sols et les demandes de renseignements d'urbanisme en l'absence du maire
- Gestion du Plan de sauvegarde communal
- Gestion et relations avec les administrations
- Gestion des logements communaux
- Gestion de la communication et de l'information avec la population
- Gestion de l'organisation et du fonctionnement de la cantine scolaire et de la vie scolaire,

Cette délégation est consentie sous la surveillance et la responsabilité du maire.

Cette délégation de pouvoir sera notifiée sous forme d'arrêté municipal à Madame Géraldine LEBLOND. Il sera adressé à la sous-préfecture du Havre et à la trésorerie de Lillebonne,

**Article 3 :** D'acter la délégation de pouvoir donnée à Monsieur Frédéric LEMAITRE, 3ème adjoint au maire, pour exécuter les fonctions suivantes :

- Gestion des équipements sportifs, des salles polyvalentes et du dojo,
- Gestion du Plan de sauvegarde communal,
- Gestion de la commission cimetière communal,
- Gestion des relations avec les associations communales sportives relevant de la loi 1901,
- Gestion et suivi des travaux,
- Gestion de la communication et de l'information avec la population.

Cette délégation est consentie sous la surveillance et la responsabilité du maire.

Cette délégation de pouvoir sera notifiée sous forme d'arrêté municipal à Monsieur Frédéric LEMAITRE. Il sera adressé à la sous-préfecture du Havre et à la trésorerie de Lillebonne,

➔ Vote : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
M. HERRERO